



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
12 août 2011

Français
Original : anglais

**Réunion plénière pour déterminer les modalités
et les dispositions institutionnelles pour la plateforme
intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques
Première session**

Nairobi, 3-7 octobre 2011

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des modalités et des dispositions institutionnelles
pour la plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques :
programme de travail de la plateforme**

**Options pour la mise en œuvre des fonctions
de la plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
relatives à la production de connaissances**

Note du Secrétariat

On trouvera en annexe à la présente note un rapport analytique préparé par le Secrétariat sur les options pour la mise en œuvre des fonctions de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques relatives à la production de connaissances. Le rapport intégral, publié en anglais seulement, figure dans le document UNEP/IPBES.MI/1/INF/3/Add.1. Le rapport a été élaboré par le Secrétariat, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre mondial de la surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

* UNEP/IPBES.MI/1/1.

Annexe

Options pour la mise en œuvre des fonctions de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques relatives à la production de connaissances

Rapport de synthèse

1. Le document final de la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, connu sous le nom de « Document final de Busan », stipule que la plateforme proposée devrait :

identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs, au niveau approprié, ont besoin et devrait promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les principales organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières, mais ne devrait pas entreprendre elle-même directement de nouvelles recherches.

2. Pour l'heure, les initiatives coordonnées visant à produire de nouvelles connaissances scientifiques à l'appui de l'élaboration des politiques sont entreprises par des programmes mondiaux de recherche tels que le Conseil international pour la science, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Académie des sciences pour le monde en développement et d'autres organisations. Les évaluations, achevées et en cours, les rapports périodiques sur l'état de l'environnement, ainsi qu'un grand nombre de programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux visant à améliorer les connaissances dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, ont permis de recenser les lacunes que les programmes de recherche sont venus combler. De plus, plusieurs initiatives de suivi ont été mises en place en vue d'appuyer la production de connaissances utiles à l'élaboration des politiques, notamment le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres initiatives. Ces programmes visent à évaluer l'état des connaissances et identifier les lacunes; les programmes mondiaux de recherche encouragent également les nouvelles recherches en vue de combler ces lacunes.

3. Ces initiatives sont d'une grande utilité, mais il est nécessaire de fournir d'autres efforts pour produire et maintenir à jour une base d'informations scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il faudrait, en particulier, créer une base de connaissances commune et partagée qui identifie les points sur lesquels les connaissances sont insuffisantes et qui catalyse les efforts fournis en vue de combler les lacunes par de nouvelles recherches scientifiques. Plusieurs options sont possibles pour mettre en œuvre cet élément du programme de travail à partir des activités existantes. Les activités pourraient viser à :

- a) Comblent les carences fondamentales au niveau des connaissances sur les interactions dynamiques entre les facteurs de changement, les écosystèmes et le bien-être des personnes;
- b) Comblent les lacunes importantes qui persistent dans les programmes d'observation et de surveillance à long terme, particulièrement en ce qui concerne les données et informations relatives aux interactions entre les facteurs de changement, les écosystèmes et le bien-être des personnes;
- c) Veillent à ce que des orientations communes soient adoptées et périodiquement révisées pour promouvoir une approche stratégique de la recherche au service de l'élaboration des politiques, qui permette notamment d'identifier et de satisfaire les besoins les plus importants en matière d'informations scientifiques de façon à rendre la gouvernance plus efficace à tous les niveaux;
- d) S'assurent que les divers types de connaissances sont effectivement intégrés à la base de connaissances de la plateforme, notamment les connaissances émanant d'autres secteurs et disciplines, de pratiques non formelles et de systèmes d'apprentissage mutuel;

- e) Améliorer l'accès aux données, informations et connaissances de tous types qui sont disponibles, mais auxquelles l'accès est limité.

4. Les différents éléments du programme de travail concernant la production de connaissances d'une part, et les évaluations, le renforcement des capacités ainsi que les outils et méthodologies à l'appui des politiques, d'autre part, s'appuieront mutuellement, créant de la sorte des effets de synergie qui pourront être renforcés grâce à la planification et aux processus mis en place aux fins de l'exécution du programme de travail. L'identification des lacunes dans les connaissances est un élément fondamental des évaluations car elle permet de déterminer les informations dont ont besoin les décideurs et qu'il faudra obtenir par le biais de nouvelles recherches. Dans le domaine de la production de connaissances, il est donc important que les évaluations menées dans le cadre de la plateforme définissent les données scientifiques dont ont besoin les décideurs. Ces évaluations doivent identifier les domaines dans lesquels les informations scientifiques sont insuffisantes de façon à pouvoir, par la suite, concentrer les efforts de la recherche scientifique sur la production de connaissances dans ces domaines. La plateforme pourrait également avoir une autre fonction importante qui consisterait à identifier et hiérarchiser les connaissances disponibles aux fins de l'évaluation. Elle pourrait, à cet effet, réaliser une étude de cadrage analogue à celles entreprises pour les évaluations effectuées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de manière à déterminer les informations scientifiques disponibles et leurs déficiences.

5. La plateforme peut remplir les fonctions qui lui sont assignées en matière de production de connaissances de plusieurs façons, notamment en :

- a) Créant un groupe de travail chargé de recenser les lacunes des informations scientifiques et de collaborer avec les institutions scientifiques et les donateurs pour promouvoir les travaux visant à combler ces lacunes;
- b) Créant des groupes d'experts travaillant sur des aspects spécifiques du programme de travail relatif à la production de connaissances;
- c) Créant un groupe scientifique chargé de superviser l'élément du programme de travail de la plateforme relatif à la production de connaissances;
- d) Élaborant un programme de travail pour identifier les lacunes et catalyser la production de connaissances;
- e) Intégrant les fonctions concernant la production de connaissances dans les tâches assignées au secrétariat de la plateforme.

La plénière souhaitera peut-être examiner comment cet élément du programme de travail pourra être mis en œuvre en tirant parti des initiatives entreprises par les principales organisations scientifiques et les agences de financement de la recherche scientifique pour identifier et hiérarchiser les besoins en matière d'informations scientifiques et promouvoir les efforts destinés à combler les lacunes qui persistent.